

10733/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 novembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 novembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination du président du conseil consultatif
européen pour la gouvernance statistique

E 15331



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 novembre 2020
(OR. en)

10733/20

ECOFIN 797
UEM 296
STATIS 37

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique¹, et notamment son article 3,

vu l'avis de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen,

¹ JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 18 décembre 2017¹, le Conseil a nommé M. Enrico GIOVANNINI au poste de président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2018.
- (2) Le mandat de M. Enrico GIOVANNINI expirera le 31 janvier 2021. Il est par conséquent nécessaire de nommer un nouveau président qui devra prendre ses fonctions à l'expiration de ce mandat.
- (3) L'article 3, paragraphe 3, de la décision n° 235/2008/CE dispose que le président ne peut être membre en fonction ni d'un institut national de statistique ni de la Commission,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 18 décembre 2017 portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 439 du 20.12.2017, p. 7).

Article premier

M. Aurel SCHUBERT est nommé président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2021.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
